

Fiche de suivi syndical

Mutation 2016-2017

SE-Unsa
209 BD ST GERMAIN
75007 PARIS

Mèl : mutations@se-unsas.org

Adhérent-e n° Non adhérent-e Autre syndicat

NOM : PRENOM :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Téléphone : Portable : Courriel :

Adresse administrative :

CORPS : Agrégé-e Certifié-e CPE P.ESP PLP

DISCIPLINE : CODE : (ne rien inscrire)

Echelon actuel : Ancienneté dans le poste :

Situation administrative

- Stagiaire
- Ex contractuel,
- Ex AED
- Titulaire d'un poste
- TZR depuis
- Affectation à titre provisoire
- Congé longue durée
- Congé longue maladie
- Disponibilité
- REP+, REP, Ville, Autre (ancien APV...)

Situation familiale :

- Marié-e avant le 02/09/2016
- PACSE-e avant le 02/09/2016
- Nombre d'enfants à charge et âges : :

Situation personnelle :

- BOE
- RQTH
- Dossier médical en cours

TYPE DE DEMANDE

- Rapprochement de conjoint
- Séparation : nombre d'années
 - En activité :
 - En congé parental ou disponibilité
- Rapprochement de la résidence de l'enfant
- Mutation simultanée
 - Avec :
 - Discipline :
- Réintégration : académie d'origine :
- Originaire d'un DOM : CIMM

Pièces justificatives à joindre (cocher les pièces à fournir)

- Situation administrative
 - tout arrêté justifiant de situations administratives (dernier poste occupé, de détachement, de dernière affectation avant disponibilité ...)
 - arrêté de reclassement pour les stagiaires justifiant de services d'agent non titulaire
- Rapprochement de conjoint et mutation simultanée
 - Pour tous
 - une attestation récente de l'activité professionnelle du conjoint s'il n'est pas agent de l'éducation nationale
 - une attestation récente d'inscription à Pôle emploi en cas de chômage du conjoint
 - en cas de séparation : une justification de la situation de séparation au moins égale à 6 mois
 - Personnels mariés
 - une photocopie du livret de famille
 - Personnels liés par un PACS
 - attestation du tribunal de PACS conclu avant le 01/01/2016
 - OU pour les PACS enregistrés entre le 01/01/2016 et le 1/09/2016 **ET** une attestation de dépôt de la déclaration commune des revenus
 - Personnels ayant au moins un enfant reconnu par les deux parents (moins de 20 ans au 01/09/2017)
 - une photocopie intégrale du livret de famille (de chacun des deux parents si non mariés)
 - OU une déclaration de grossesse avec la date de début présumé et une attestation de reconnaissance anticipée avant le 01/01/2017
- Rapprochement de la résidence de l'enfant (moins de 18 ans au 01/09/2017)
 - photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
 - photocopie du jugement du tribunal : droit de garde alternée ou droit de visite
 - justificatif de la résidence de l'enfant : certificat de scolarité, attestation de la crèche ...
 - pièces justifiant l'amélioration de la vie de l'enfant ou de l'organisation de la vie de l'enfant
- Dossier médical
 - bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
 - photocopie de la reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
 - pièces délivrées par le(s) médecin(s) justifiant l'amélioration de la vie
 - une demande motivée



MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE GENERAL									
Vœux INTER	ACADEMIE	Barème calculé	Barème Vérification	Type de Bonification	Vœux INTER	ACADEMIE	Barème calculé	Barème Vérification	Type de Bonification
01					17				
02					18				
03					19				
04					20				
05					21				
06					22				
07					23				
08					24				
09					25				
10					26				
11					27				
12					28				
13					29				
14					30				
15					31				
16									

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE SPECIFIQUE					
Vœux INTER	DESIGNATION DU VOEU	Type de Vœux	Vœux INTER	DESIGNATION DU VOEU	Type de Vœux
01			09		
02			10		
03			11		
04			12		
05			13		
06			14		
07			15		
08					

Pour le mouvement spécifique national, type de vœu : Vœu précis : établissement (code de l'établissement) Vœu large : commune, groupement de communes, département, académie.

Autorisation CNIL : J'accepte de fournir au SE-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier. Je demande au SE-UNSA de me fournir les informations concernant notamment « ma mutation » auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires nationales, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SE-UNSA.

Date :

Signature :